

*Impôt sur le revenu—Loi*

Le cinquième article est les échangeurs de chaleur. Ces articles sont essentiels pour tirer parti de l'énergie solaire, qu'il s'agisse d'énergie tirée directement ou indirectement du soleil.

En sixième lieu, les serres solaires. On en voit partout au pays. Je pense qu'il est indéniable que les six choses que j'ai énumérées constituent du matériel éprouvé. Elles facilitent la conversion aux sources d'énergie renouvelable.

Les onze éléments que je propose et qui, à mon avis, devraient être subventionnés à 150 p. 100, constituent du matériel qui non seulement représente un investissement douteux, c'est-à-dire que l'économie d'argent réalisée n'en vaut pas le coût, mais qui n'a pas encore été parfaitement éprouvé et qui devrait par conséquent être amorti à 150 p. 100. Ce pourcentage équivaut à peu près à ce dont jouissent l'industrie et l'entreprise privées lorsqu'elles veulent effectuer de nouvelles recherches. Je sais que l'entreprise privée bénéficie de 160 p. 100, mais j'ai choisi le taux de 150 p. 100 pour ces 11 articles. J'ai proposé que cette réduction ne s'applique que jusqu'en 1985, car à ce moment-là, le matériel aura fait ses preuves et l'on devrait alors revenir à l'amortissement à 100 p. 100.

Je consignerai au compte rendu ces 11 articles et la plupart des gens trouveront que c'est raisonnable. Tout d'abord, les thermo-pompes, qu'elles s'alimentent à une source d'air ou d'eau. Deuxièmement, les collecteurs de concentrateurs, la conversion de l'énergie thermique solaire ou la CETS. Troisièmement, des installations pour entreposer la chaleur. C'est indispensable dans les climats septentrionaux où il faut entreposer durant quelques jours nuageux ou durant de longues périodes de froid. Quatrièmement, la production de méthane. Cinquièmement, les moulins à vent à axe verticale. Sixièmement, la climatisation par absorption solaire. Septièmement, la photovoltaïcité résidentielle. Huitièmement, le recyclage individuel de l'eau et la transformation des déchets en énergie. Neuvièmement, la transformation de l'engrais de vache en protéines. Dixièmement, l'implantation de l'énergie; et onzièmement, la production de l'hydrogène.

C'est une première ébauche. Je pourrais en ajouter un certain nombre. Je crois m'être fait comprendre. Tout d'abord, un Canadien qui achète de l'outillage de qualité reconnue devrait avoir droit à un amortissement de 100 p. 100 en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Deuxièmement, tout particulier qui achète un article à l'état expérimental et tente de le faire fonctionner devrait avoir droit à un amortissement de 150 p. 100. Telle était en somme ma proposition.

● (1552)

Je ne puis dire avec certitude quel volume d'affaires cela produirait. Je sais que les projections de diverses associations et sociétés au Canada atteignent jusqu'à 1 milliard de dollars par année pour ce genre de transaction. Une valeur de 1 milliard de dollars de nouveaux produits fabriqués au Canada chaque année rapporterait des revenus sensiblement accrus au gouvernement, sans mentionner les salaires et tous les autres avantages qui en découleraient.

Je pense, et je crois avoir raison, que le ministre des Finances est d'accord avec cette proposition. Sa lettre m'est revenue datée du 2 mars 1978, quatre mois plus tard. Je ne la lirai pas en entier. C'est une lettre qui fait bien pitié. Les députés verront pourquoi dans un instant. Je n'en lirai que les principaux passages. Voici:

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Vous suggérez dans votre note que toute dépense de capital visant à réduire l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles faite par un particulier devrait donner droit à un amortissement rapide. Le système de déduction pour amortissement permet à un contribuable de déduire le coût d'un bien amortissable en calculant son revenu quand ce bien sert à produire un revenu d'une entreprise ou d'un bien. Votre proposition s'écarte sensiblement de la politique générale qui consiste à ne permettre de déductions que pour l'achat de biens devant servir à gagner ou à produire un revenu.

Je pourrais lire une autre ligne, car je pense qu'elle illustre le genre de chose que les fonctionnaires rédigent pour les ministres.

A mon avis, le fait de permettre de telles déductions pour des dépenses personnelles créerait un précédent dangereux et pourrait sérieusement réduire l'assiette fiscale.

Bref, le ministre des Finances a signé un document rédigé par des fonctionnaires, selon lequel il ne faut pas accorder à un particulier au Canada les mêmes droits et privilèges fiscaux qu'aux entreprises. Si les entreprises dépensent de l'argent pour faire de l'argent, elles ont droit à une déduction de 100 p. 100. Si elle consacre de l'argent à du matériel expérimental et des recherches, elle a droit à une déduction de 160 p. 100. Mais si l'on accorde la même chose au particulier qui économise de l'argent en réduisant ses frais de chauffage ou d'électricité, on crée un dangereux précédent qui peut saper les assises de l'impôt.

Cette dernière déclaration est totalement fautive. En vertu des lois fiscales votées par le Parlement depuis trois ans, nous accordons aux particuliers une déduction de 166⅔ p. 100 s'ils investissent dans la prospection au Canada ou dans l'Arctique. Autrement dit, si un particulier désire obtenir une déduction d'impôt en vertu de la loi adoptée au Parlement, il peut déduire 166⅔ p. 100 de n'importe quelle forme de revenu à la condition de le consacrer à la recherche de pétrole ou de gaz, des formes d'énergie non renouvelable. Toutefois, il n'obtient pas un sous de déduction s'il investit de l'argent dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Voilà quelle a été la grosse erreur du gouvernement. Voilà la grosse erreur que le ministre des Finances a sanctionnée en signant cette lettre. Les Canadiens doivent bien faire comprendre aux futurs gouvernements qu'ils veulent utiliser ces sources d'énergie renouvelables, surtout si cela représente de grosses économies d'argent tant pour eux que pour le gouvernement et si cela permet au Canada de ne pas acheter autant d'énergie à l'étranger.

Cette question démolit tout le budget du ministre. Il a présenté un budget neutre avec quelques changements concernant, par exemple, le Régime enregistré d'épargne retraite, le report de l'impôt sur les gains en capital pour les agriculteurs, les petites entreprises et d'autres bonnes mesures. Mais pourquoi démolir un budget qui contient quelques bons éléments comme ceux-là, en décidant de rejeter quelque chose de beaucoup plus important, quelque chose qui aurait aidé le ministre à boucler son budget et à sortir le pays de la crise actuelle?

Nos ministres des finances se laissent diriger par des fonctionnaires qui sont dans l'erreur depuis au moins une trentaine d'années et c'est là une des principales difficultés des gouvernements démocratiques. Je reconnais, et je l'ai déjà dit, que le ministre des Finances actuel était apprécié, comme personne, pour sa foncière honnêteté. Il siège à la Chambre depuis 13 ans maintenant.